



# Programmation PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

## Volet relatif à la maîtrise de la demande d'énergie

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CROISSANCE VERTE**

**Table des matières**

1	ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE.....	3
2	LES SCENARIOS DE BESOINS ENERGETIQUES DE LA PPE .....	5
	2.1 <i>Les hypothèses relatives au cadrage macroéconomique et démographique et à l'efficacité</i> <i>énergétique</i> .....	5
	2.2 <i>Les résultats des scénarios de besoins énergétiques</i> .....	7
3	ORIENTATIONS ET ACTIONS EN MATIERE DE MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE.....	10

Cette partie consacrée à la maîtrise de la demande d'énergie retrace l'évolution historique de la consommation finale d'énergie puis présente les deux scénarios d'évolution des besoins énergétiques retenus pour cette première programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces scénarios sont comparés à la tendance historique observée.

Les orientations ou priorités d'actions pour cette première PPE sont cohérentes avec les objectifs de la loi et les leviers sectoriels identifiés dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et compatibles avec la répartition indicative sectorielle des budgets carbone, et contribuent à la réduction des émissions liées à la combustion d'énergie dans l'ensemble de l'énergie, nécessaire pour un respect des budgets carbone à l'échelle de l'ensemble de l'économie. La totalité des analyses et des mesures détaillées dans la SNBC n'est donc pas ici reprise, et il est possible de se référer à la SNBC pour plus de détails. La prochaine PPE réactualisera les scénarios d'évolution des besoins énergétiques au regard notamment des progrès réalisés dans la mise en œuvre des orientations.

Par ailleurs, le plan national d'action en matière d'efficacité énergétique approuvé en 2014 sera révisé courant 2017, et présentera une description détaillée de toute les politiques et mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs en matière d'efficacité énergétique.

**Document de référence :**

- ⇒ **Bilan énergétique de la France 2014 CGDD SOeS.**
- ⇒ **Bilan prévisionnel de RTE 2015.**
- ⇒ **Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE 2014).**
- ⇒ **Base de données sur les indicateurs d'efficacité énergétique de l'Union européenne dans le cadre du projet européen ODYSSEE-MURE.**
- ⇒ **Stratégie nationale bas-carbone.**

## 1 Évolution historique de la demande d'énergie

Après deux décennies de croissance, la consommation finale énergétique de la France (corrigée des variations climatiques) a cessé d'augmenter à partir de 2001, atteignant un premier palier autour de 160 Mtep par an, traduisant tout à la fois les mutations de l'économie française et l'efficacité des politiques publiques en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique de la France. A partir de 2009, du fait de la crise économique notamment, la consommation finale d'énergie à des fins énergétiques a baissé. Elle se situe en 2014 à 150 Mtep (voir figure ci-dessous).

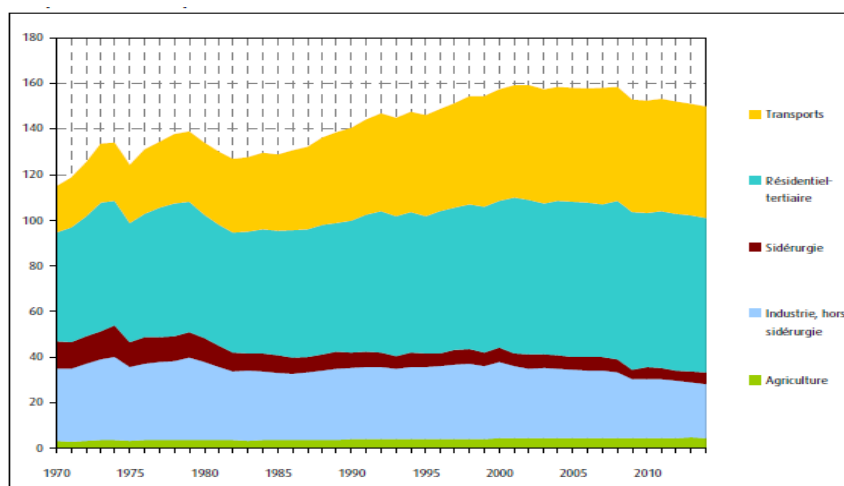


Figure 1. Évolution de la consommation finale énergétique de la France entre 1970 et 2014, corrigée des variations climatiques, par secteur (source : SOeS)

L'intensité énergétique finale est le ratio entre la consommation finale d'énergie et le PIB (produit intérieur brut). En 2014, il a ainsi fallu consommer environ 73 tonnes-équivalent-pétrole (tep) pour

produire un million d'euros de valeur ajoutée (en valeur 2010). La baisse annuelle moyenne de l'intensité énergétique depuis 2004 s'établit désormais à - 1,4 % par an.

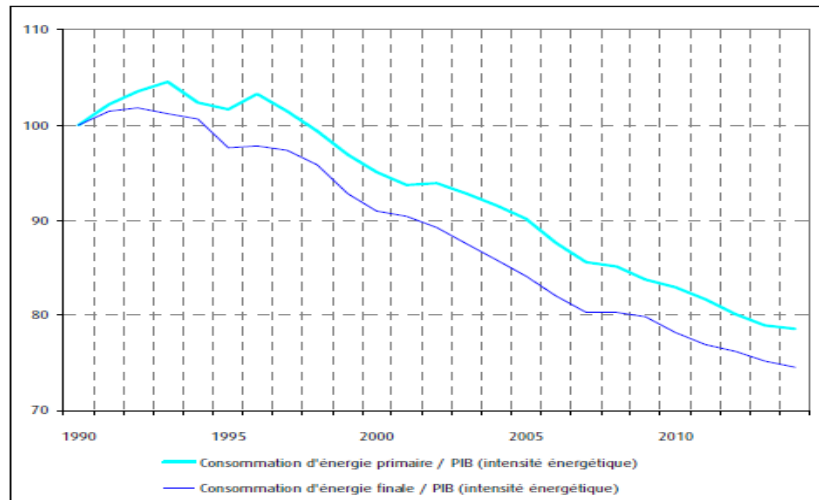


Figure 2. Évolution de l'intensité énergétique finale et primaire 1990-2014 (source : SOeS)

Les analyses permettant de décomposer les facteurs à l'origine de l'évolution de la consommation énergétique finale montrent que les politiques d'efficacité énergétique ont conduit à d'importants volumes d'économies d'énergie compensant les effets liés à la hausse de la démographie ou à la hausse du PIB (voir graphique ci-après)<sup>1</sup>.

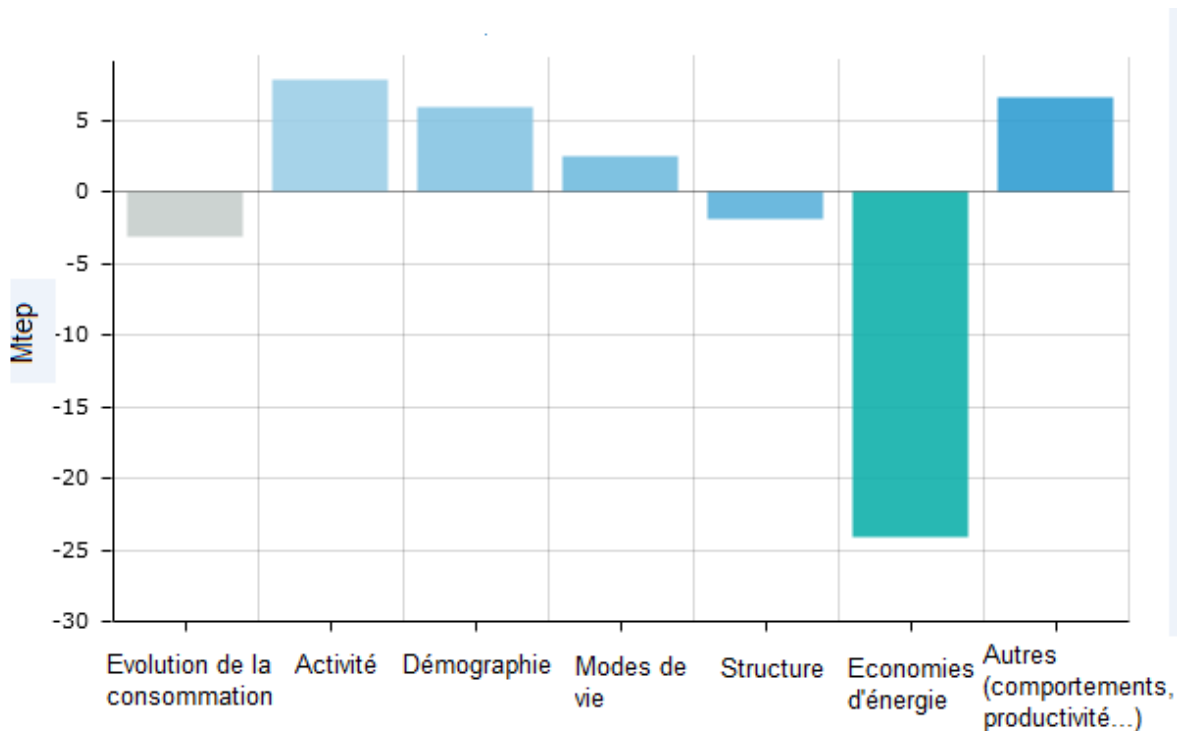


Figure 3. Décomposition de l'évolution de la consommation énergétique finale de la France entre 2000 et 2012 (en Mtep) (source : Odyssee – Panorama des énergies et du climat, 2015)

<sup>1</sup> <http://www.indicators.odyssee-mure.eu/decomposition.html>

Le montant global du marché des services énergétiques et d'efficacité énergétique, hors fourniture d'énergie, est estimé à 7,2 Mds€ en 2013 (près de 12 Mds€ en incluant la fourniture d'énergie et les services contributeurs à l'efficacité énergétique).

	Fourniture énergie (1)	Services contributeurs à l'efficacité énergétique (2)	Services énergétiques (3)	Services efficacité énergétique (4)	Total
Analyse du patrimoine		352			<b>352</b>
Etude et ingénierie		1530			<b>1530</b>
Exploitation	2661	-	6384	841	<b>9887</b>
<b>Total</b>	<b>2661</b>	<b>1882</b>	<b>6384</b>	<b>841</b>	<b>11769</b>

(1) Exemple : approvisionnement énergétique de chaufferies collectives ; (2) Exemple : diagnostic de performance énergétique, conseil en orientation énergétique ; (3) maintenance chauffage individuel ; (4) Exemple : comptage tertiaire et industriel.

Tableau 1. Synthèse des marchés liés aux services énergétiques et d'efficacité énergétique (en millions d'euros) (Source: ADEME/CODA STRATEGIES - 2013)

En particulier, le marché des audits et diagnostics énergétiques est évalué en 2013 à 183 M€. Les services d'efficacité énergétique liés au comptage et sous-comptage représentent un marché de 144 M€. Les services énergétiques liés à l'exploitation des chaufferies collectives (hors approvisionnement énergétique) sont évalués à 2,6 Mds€, et les services d'efficacité énergétique concernant ces chaufferies représentent un marché de 429 M€. Le marché des contrats de performance énergétique (CPE) est évalué à 133 M€, auxquels s'ajoutent 56 M€ relatifs aux CPE conclus dans le cadre de partenariats publics-privés pour l'éclairage public.

## 2 Les scénarios de besoins énergétiques de la PPE

L'article 176 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dispose que la programmation pluriannuelle de l'énergie « se fonde sur des scénarios de besoins énergétiques associés aux activités consommatrices d'énergie, reposant sur différentes hypothèses d'évolution de la démographie, de la situation économique, de la balance commerciale et d'efficacité énergétique ».

Le choix a été fait de retenir deux scénarios contrastés d'évolution des besoins énergétiques au regard des critères suivants :

- les incertitudes démographiques, techniques et économiques ;
- les exigences de sécurité d'approvisionnement ;
- les objectifs fixés dans le cadre communautaire des engagements de la France et dans le cadre national par la loi de transition énergétique pour la croissance verte aux horizons 2020 et 2030 ;
- les impacts environnementaux.

Sont présentées ci-après les hypothèses relatives au cadrage macroéconomique et démographique et aux actions d'efficacité énergétique qui ont permis la définition de ces scénarios contrastés.

### 2.1 Les hypothèses relatives au cadrage macroéconomique et démographique et à l'efficacité énergétique

Dans un contexte d'incertitude forte sur les projections macroéconomiques, deux hypothèses de croissance économique ont été envisagées :

- une première fondée sur les recommandations de la Commission européenne concernant la France ;
- une seconde qui envisage un taux de croissance plus élevé. Ce taux de croissance plus élevé pourrait avoir plusieurs origines : une croissance plus forte de la productivité de l'économie française appuyé sur une stratégie d'investissement et d'innovation, une croissance de la population active plus forte, un contexte réglementaire et fiscal qui facilite l'éclosion de nouvelles activités, en particulier dans le domaine environnemental ou dans l'articulation industrie/services visant à répondre aux besoins des consommateurs, etc.<sup>2</sup>

On considère ainsi, dans le cadre de la seconde hypothèse, des taux de croissance plus élevés, de l'ordre de 25% supérieurs par rapport à la première hypothèse (par exemple 2% de croissance par an entre 2016 et 2020 contre 1,6% pour la première hypothèse).

	2010-2015	2015-2020	2025-2020
<i>Scénario de référence</i>	0,70%	1,60%	1,90%
<i>Variante</i>	0,70%	2,0%	2,4%

Tableau 2. Évolution du PIB en volume sur la période 2010-2025

Concernant le prix des énergies, deux hypothèses sont envisagées. La première est fondée sur les dernières données communiquées par la Commission dans le cadre de la réactualisation de son exercice « scénario de référence de l'UE à 2050 », mené conjointement par les DG ENER, CLIMA et MOVE. La seconde hypothèse considère que les cours des énergies au niveau international progressent plus faiblement pour atteindre, par rapport à la première hypothèse, -20% en 2030 pour le pétrole, le charbon et le gaz, ce qui devrait conduire à une plus forte consommation énergétique notamment des énergies fossiles.

	2010	2015	2018	2020	2023
<b>Pétrole</b>					
<i>Scénario de référence</i>	60	50	63	74	78
<i>Variante</i>	60	50	54	56	61
<b>Charbon</b>					
<i>Scénario de référence</i>	16	12	13	14	15
<i>Variante</i>	16	12	13	13	14
<b>Gaz</b>					
<i>Scénario de référence</i>	37,8	38	41	44	47
<i>Variante</i>	37,8	38	39	40	41

Tableau 3. Prix internationaux des énergies fossiles (en euro 2013 par baril équivalent pétrole)

S'agissant des hypothèses démographiques, sont reprises dans le scénario de référence les projections pour la France issues de l'INSEE<sup>3</sup>. Dans la variante, on reprend la variante « fécondité haute » des projections de l'INSEE.

La séquence de la taxe carbone reprend les points de passage au VIII de l'article 1er de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, en linéarisant la trajectoire sur la période de la programmation pluriannuelle de l'énergie : « VIII. – Le Gouvernement se fixe pour objectif, pour la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures sur la consommation des produits énergétiques inscrites au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes, d'atteindre une valeur de la tonne carbone de 30,50 € en 2017, de 39 € en 2018, de 47,50 € en 2019, de 56 € en 2020 et de 100 € en 2030. » Elle est identique dans les deux scénarios.

<sup>2</sup> Conseil d'analyse économique, *Redresser la croissance potentielle de la France*, n°16, 2014.

<sup>3</sup> Projections de population à l'horizon 2060, Insee première n° 1320, octobre 2010.

2015	2016	2018	2020	2023
14,5	22	39	56	66,6

Tableau 4. Évolution de la valeur carbone (en euros)

Pour les secteurs rentrant dans le cadre du système européen d'échanges de quotas d'émissions (dit système ETS), la valeur de prix du carbone utilisée est celle communiquée par la Commission européenne en 2015 dans le cadre de l'exercice d'actualisation de son « scénario de référence de l'UE à 2050 », mené conjointement par les DG ENER, CLIMA et MOVE.

2015	2018	2020	2023
7,5	11,4	15	17,8

Tableau 5. Évolution du prix du CO2 dans le secteur ETS (en euros)

Deux séries d'hypothèses en matière d'efficacité énergétique ont été retenues :

- **le scénario de référence** est cohérent avec celui retenu dans le cadre du scénario de référence de la SNBC<sup>4</sup>. Ce scénario prend en compte la mise en œuvre effective de toutes les mesures d'efficacité énergétique identifiées, dont en particulier les mesures définies dans la loi relative à la transition énergétique, mais également des actions complémentaires qui seraient nécessaires pour l'atteinte des objectifs prévus par la loi. A ce titre, ce scénario intègre par exemple l'atteinte de l'objectif de réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
- **la variante** correspond strictement à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique décidées à ce jour, dont en particulier les mesures définies par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. En revanche, les actions complémentaires pour l'atteinte des objectifs ne sont pas prises en compte.

Le scénario de référence et la variante prennent en compte également les transferts d'usage et nouveaux usages des énergies sur la base de travaux tels que ceux menés par RTE (par exemple les transferts entre énergies des usages thermiques dans le bâtiment, ou bien encore les nouveaux usages liés au développement des véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables, estimé à 2,4 millions d'unités en 2023, à même de peser sur l'évolution de la demande d'électricité).

## 2.2 Les résultats des scénarios de besoins énergétiques

### L'évolution de la consommation primaire d'énergies fossiles

La consommation primaire d'énergies fossiles évolue à la baisse quel que soit le scénario. Dans le scénario de référence, la consommation recule d'environ 22% en 2023 par rapport au niveau atteint en 2012. Dans la variante, elle recule de 11%. Sur la période 2002-2014, la consommation primaire d'énergies fossiles a baissé d'un peu moins de 1,5% par an. La tendance historique conduirait à une consommation d'un peu moins de 110 Mtep, intermédiaire entre les deux scénarios retenus. Si on prolonge les tendances jusqu'à 2030, le scénario de référence permet d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la LTECV de moins 30% par rapport à 2012. Dans le cas de la variante, pour atteindre les objectifs de la LTECV, il sera nécessaire de prendre d'importantes mesures correctrices qui seront fonction de l'analyse des facteurs ayant conduit à s'écarter de la trajectoire.

<sup>4</sup> Cf. Scénarios prospectifs Énergie – Climat – Air pour la France à l'horizon 2035, Rapport final - Synthèse des résultats septembre 2015.

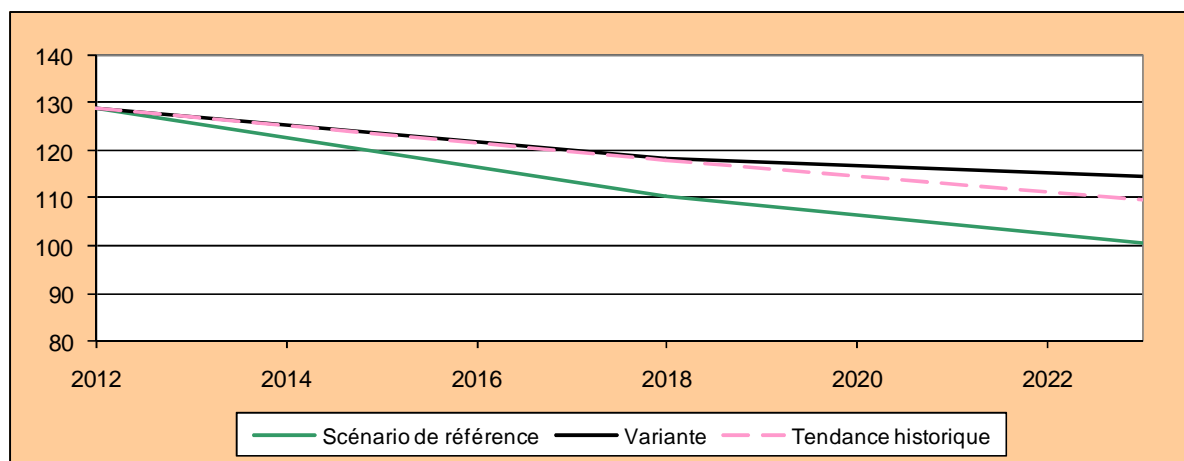


Figure 4. Évolution de la consommation primaire d'énergie fossile en Mtep

Parmi les énergies fossiles, la consommation primaire des produits pétroliers diminuerait dans le scénario de référence d'environ 23 % entre 2012 et 2023 et de 9,5 % dans la variante. La consommation primaire de gaz dans le scénario de référence diminuerait de 16 % soit 7 points de moins que la baisse des produits pétroliers. Dans la variante, la baisse serait de l'ordre de 9 %.

A l'horizon 2023, la consommation primaire de charbon diminuerait respectivement dans le scénario de référence et la variante de 37 % et 30 %, la majorité des consommations à cet horizon correspondant à un usage industriel (et au sein de l'industrie, à la production d'acier en particulier). La consommation de charbon à des fins énergétiques dans l'industrie s'élevait en 2014 à 5,2 Mtep. La consommation pour des usages non énergétiques, qui correspond à la consommation de goudrons de houille, s'élevait à 0,140 Mtep en 2014. Pour rappel, la consommation finale non énergétique s'élevait en 2014 à 14 Mtep (sur une consommation totale d'énergie primaire de 257 Mtep), soit environ 5 %.

	Charbon	Pétrole	Gaz
2012	11,1	79,7	38,5
2018			
<i>Scénario de référence</i>	8,04	67,24	35,26
<i>Variante</i>	8,89	73,3	36,1
2023			
<i>Scénario de référence</i>	6,99	61,04	32,43
<i>Variante</i>	7,72	72,1	34,95
Taux de variation 2023/2012			
<i>Scénario de référence</i>	-37%	-23%	-16%
<i>Variante</i>	-30,4%	-9,5%	-9,2%

Tableau 6. Évolution de la consommation primaire du charbon, des produits pétroliers et du gaz en Mtep et en %

### L'évolution de la consommation finale d'énergie

Le niveau de consommation finale d'énergie était de 155,1 Mtep en 2012 (bilan SOeS, juillet 2014). Dans le cas du scénario de référence, elle baisse de 12,6% en 2023 par rapport à 2012, soit une variation moyenne annuelle de 1,2%. Dans la variante, elle baisse de 3,1%, soit 0,3% par an. La tendance historique fondée sur l'évolution 2002 – 2014 (baisse de l'ordre d'un peu moins de 0,5% par an) conduirait à un niveau de consommation de 147 Mtep en 2023.

L'écart entre le scénario de référence et la variante est de l'ordre de 11% en 2023. Si on prolonge ces évolutions au-delà de 2023, le scénario de référence permet de répondre à l'objectif de la loi à l'horizon 2030 de réduction de 20% de la consommation finale d'énergie.



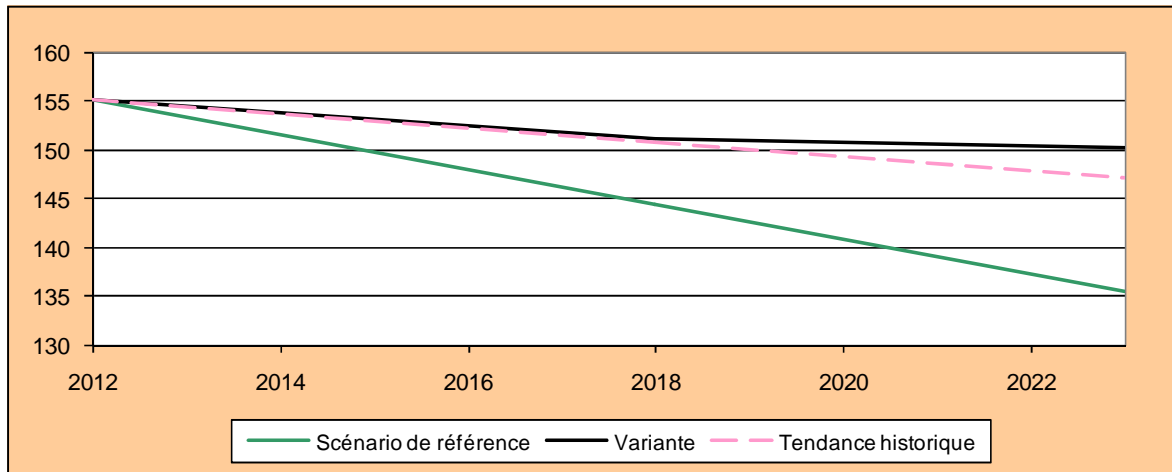


Figure 5. Évolution de la consommation énergétique finale en Mtep

Par secteur, l'évolution de la consommation finale serait la suivante selon les scénarios haut et bas retenus. Il s'agit d'une répartition indicative par secteurs d'activité qui ne doit pas être considérée comme une compartimentation rigide des objectifs. Elle est cohérente avec la stratégie nationale bas carbone.

	2012	2018		2023	
		Scénario de référence	Variante	Scénario de référence	Variante
<b>Industrie</b>	32,5	32,7	35	31,7	35,6
<b>Résidentiel tertiaire</b>	69,1	61,7	62,3	56,7	60
<b>Transport</b>	49	46	49,4	43,4	50,1
<b>Agriculture</b>	4,5	3,9	4,4	3,7	4,6
<b>Total</b>	155,1	144,3	151,1	135,5	150,3

Tableau 7. Évolution de la consommation finale d'énergie par secteur en Mtep

Trois conclusions ressortent des évolutions des besoins énergétiques retracées par le scénario de référence et la variante :

- Le scénario de référence permet d'atteindre les objectifs de la loi, il constitue la trajectoire cible de la PPE (voir article 2 du décret PPE). Il exige par comparaison à la tendance historique une mise en œuvre à court, moyen et long terme d'actions ambitieuses et ce dans tous les secteurs ;
- La variante montre, dans un autre contexte marqué par une plus forte croissance économique, de plus faibles prix des énergies fossiles et de moindres mesures d'efficacité énergétique, que l'atteinte des objectifs de la loi à l'horizon de 2030 impliquerait une réduction extrêmement importante de la consommation après 2023. En effet, revenir sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif 2030 après 2023 supposerait que la consommation finale diminue au rythme d'environ 2,7% par an entre 2023 et 2030 alors que celle-ci a en moyenne annuelle diminué d'un peu moins de 0,5% entre 2002 et 2014. La variante ne constitue pas un scénario normatif mais avant tout une illustration pour aider à se situer ;
- Il est donc nécessaire de vérifier annuellement que le scénario de référence est bien respecté. Ce qui est le cas actuellement puisqu'en 2015, le niveau de la consommation finale d'énergie est de 149,3 Mtep. En revanche, en cas d'écart à la trajectoire de référence, diverses options sont possibles sans attendre 2023. La persistance de faibles prix des énergies fossiles, comme envisagé dans la variante, pourrait par exemple conduire à réexaminer la trajectoire des prix du carbone. Un renforcement des mesures d'efficacité énergétique devrait également être envisagé pour pallier une éventuelle plus forte croissance économique.

### 3 Orientations et actions en matière de maîtrise de la demande énergétique

Les orientations et actions en matière de maîtrise de la demande énergétique présentées ci-après sont cohérentes avec :

- la contribution de la France à l'objectif d'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique de l'UE à l'horizon 2020 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique ;
- les objectifs de réduction de la consommation finale d'énergie de 20% à l'horizon 2030 par rapport à 2012 et de 50% à l'horizon 2050 et de réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30% à l'horizon 2030 ;
- les mesures d'ores et déjà inscrites dans le cadre du plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE 2014), réalisé au titre de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique ;
- les leviers identifiés par la stratégie nationale bas carbone dans le cadre de ses recommandations sectorielles ;
- et le respect de la répartition indicative des budgets carbone par secteurs.

La situation actuelle est marquée par une baisse du prix des énergies fossiles, ce qui a pour conséquence de rendre moins attractives les actions d'efficacité énergétique. Il apparaît donc nécessaire d'engager une action particulière sur la valorisation du carbone pour atteindre l'objectif de baisse des consommations d'énergies fossiles. Cette intégration d'une plus grande valorisation carbone sera sans impact pour la facture des consommateurs dans le contexte de prix actuel des énergies fossiles.

#### Orientations

##### Actions transversales

- ⇒ Poursuivre les actions concernant le prix du carbone pour renforcer l'innovation et la compétitivité (fiscalité, révision de la directive sur le marché européen des quotas).
- ⇒ Développer l'efficacité énergétique, en focalisant autant que possible les efforts sur les sources carbonées.
- ⇒ Sensibiliser les consommateurs aux économies d'énergie : meilleure information sur la consommation d'énergie ; individualisation des frais de chauffage ; accompagnement des consommateurs dans leurs investissements et leurs comportements (service public de l'efficacité énergétique, notamment au travers des plateformes de rénovation énergétique ou « points rénovation info service », qui constituent un guichet unique dont le maillage couvre l'ensemble du territoire) ; audits énergétiques ; campagnes d'information de l'ADEME.
- ⇒ Soutenir une politique européenne ambitieuse et efficace en matière d'écoconception des produits liés à l'énergie, et d'étiquetage énergétique de ces produits.
- ⇒ Développer le rôle du numérique et des données pour réduire les consommations et les factures.
- ⇒ Définir l'objectif et les modalités de la 4ème période du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), dont la part au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, en cohérence avec les gisements d'économies d'énergie identifiés.
- ⇒ Améliorer l'écosystème du financement de l'efficacité énergétique, en renforçant le cas échéant si c'est opportun les synergies et complémentarités entre ses acteurs et en développant des outils d'accompagnement au financement performants (fonds de garantie, tiers financement, etc.).

##### Bâtiment

- ⇒ Massifier la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires pour parvenir à une baisse de la consommation énergétique de 28 % à l'horizon 2030 par rapport

à 2010 avec comme objectifs intermédiaires 8% et 15% respectivement en 2018 et 2023 en recherchant l'optimalité entre confort d'été et confort d'hiver.

- ⇒ Favoriser l'intégration des énergies renouvelables et de récupération dans le résidentiel et le tertiaire, en particulier à travers les évolutions des réglementations thermiques des bâtiments.
- ⇒ Favoriser l'installation d'équipements de pilotage des systèmes énergétiques.
- ⇒ Favoriser la rénovation des bâtiments tertiaires existants grâce à des exigences réglementaires renforcées.
- ⇒ Grâce à une réglementation sur les logements neufs intégrant les émissions de gaz à effet de serre par une analyse en cycle de vie et visant un haut niveau de performance énergétique ainsi que le développement du recours aux énergies renouvelables, assurer une faible consommation énergétique (nette de l'autoproduction) des logements neufs ainsi que des bâtiments tertiaires neufs. Dans une approche en termes de cycle de vie et d'énergie grise, développer l'utilisation du bois dans la construction résidentielle.
- ⇒ Contribuer à la promotion des contrats d'exploitation avec garantie réelle d'économies d'énergie (contrats de performance énergétique), suivre leur développement, diffuser les meilleures pratiques et mesurer leur efficacité.
- ⇒ Veiller à la formation professionnelle des entreprises du bâtiment pour garantir une bonne utilisation des aides publiques, un gain réel de confort et/ou financier aux consommateurs et un niveau de qualité des travaux conformes aux objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique

#### *Industrie*

- ⇒ Promouvoir la valorisation de l'énergie de récupération dans les sites industriels.
- ⇒ Favoriser la mise en œuvre des recommandations des audits énergétiques, obligatoires pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire et volontaire pour les PME, et mettre en place les exigences de performance énergétique applicables aux entreprises électro-intensives.
- ⇒ Favoriser le déploiement des systèmes de management de l'énergie (type ISO 50 001).
- ⇒ Favoriser les actions de recyclage et l'économie circulaire.

#### *Agriculture*

- ⇒ Contribuer au développement de comportements économes en énergie et accompagner l'amélioration des performances énergétiques (bâtiments, équipements, etc.).

#### *Transports*

- ⇒ Mettre en œuvre la stratégie de développement de la mobilité propre, volet annexé à la PPE.

#### **Actions concrètes 2016-2017**

##### *Certificats d'économie d'énergie*

- ⇒ Mettre en œuvre le décret n° 2015-1825 du 30 décembre 2015 relatif aux certificats d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, avec un objectif de 150 TWh cumac d'ici fin 2017, soit environ 1 milliard d'euros qui sera consacré par les vendeurs d'énergie pour soutenir les économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles.
- ⇒ Instaurer des programmes d'accompagnement sélectionnés par appel à projets, pour développer des actions d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.
- ⇒ Renforcer le dispositif des CEE en cohérence avec les gisements d'économies d'énergie identifiés, en fixant d'ici fin 2016 les objectifs et les modalités de la 4e période 2018-2020, ou en prolongeant la 3e période jusqu'à fin 2018 avec des objectifs rehaussés.

##### *Rénovation énergétique des bâtiments*

- ⇒ Mettre en œuvre le décret du 28 décembre 2015 relatif aux normes de performance énergétique minimale des logements individuels faisant l'objet d'une vente par un organisme d'habitation à loyer modéré.
- ⇒ Mettre en œuvre le décret n° 2016-710 du 30 mai 2016 relatif à la détermination individuelle de la quantité de chaleur consommée et à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs.
- ⇒ Mettre en œuvre le décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables, décret dit des « travaux embarqués » en application de l'article 14 de la LTECV.
- ⇒ Publier le décret relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire.
- ⇒ Acheter les travaux de révision de la réglementation thermique sur l'existant « élément par élément » et lancer la concertation pour la révision de la réglementation thermique sur l'existant « globale ».

#### *Financement de la transition énergétique*

- ⇒ Mobiliser trois milliards d'euros au niveau de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer le plan de rénovation des logements sociaux à hauteur de 1,5 milliard et la rénovation des bâtiments publics à hauteur également de 1,5 milliard d'euros.
- ⇒ Mettre en œuvre le décret n° 2015-1524 du 25 novembre 2015 précisant le périmètre des prestations des sociétés de tiers-financement mentionnées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier.

#### *Numérique*

- ⇒ Publier le décret sur l'affichage déporté, en application de l'article 28 de la LTECV, afin de permettre aux consommateurs modestes de connaître leur consommation en temps réel.
- ⇒ Mettre à disposition des collectivités les données énergétiques conformément au décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016.

#### *Action territoriale*

- ⇒ 500 collectivités en France couvrant 21 000 communes participent à la démarche « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». 2/3 des Français sont concernés. Jusqu'à présent, 862 conventions financières ont été signées pour un montant total de 100 millions d'euros.
- ⇒ Accompagner la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux.
- ⇒ Accroître le nombre des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, notamment par des initiatives locales qui visent à renforcer la prise de décision des ménages en faveur de la rénovation énergétique de leur logement ou des programmes régionaux pour l'efficacité énergétique prévus par l'article 188 de la LTECV.

#### *Industrie et produits*

- ⇒ Mettre en œuvre le décret n°2016-141 du 11 février 2016 relatif au statut d'électro-intensif et à la réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport accordée aux sites fortement consommateurs d'électricité, conditionnant ces réductions à la mise en place d'un plan de performance énergétique visant l'adoption des meilleures pratiques en termes de performance énergétique.
- ⇒ Poursuivre les dispositifs des prêts éco-énergie et des prêts verts qui permettent de faire bénéficier les PME et ETI de prêts à taux bonifiés de 10 000 € à 3 000 000 €, et de garanties de prêts pour des investissements matériels ou immatériels permettant d'accroître la compétitivité et la performance énergétique et environnementale de leurs procédés ou de leurs produits.
- ⇒ Favoriser une révision ambitieuse de l'étiquetage des produits liés à l'énergie (adoption du projet de règlement UE prévue fin 2016).

#### *Feuille de route prix du carbone*

- ⇒ Mettre en application la trajectoire de la composante carbone pour atteindre 56€ en 2020, avec 22€ la tonne de CO2 au 1er janvier 2016, 30,5€ au 1er janvier 2017.
- ⇒ Proposer au niveau européen la mise en place d'un corridor de prix du CO2 dans le cadre de la révision du marché carbone européen EU-ETS.
- ⇒ Cibler l'allocation gratuite des quotas en fonction du degré d'exposition aux fuites de carbone.
- ⇒ Harmoniser la compensation des coûts indirects du carbone dans le cadre du système d'échange de quotas pour la période post 2020.
- ⇒ Promouvoir l'intégration d'une composante carbone dans la fiscalité énergétique européenne.
- ⇒ Former une coalition internationale des pays pour un prix du carbone : la Coalition pour la tarification du carbone a fixé l'objectif ambitieux d'augmenter la couverture des émissions globales de gaz à effet de serre par des outils de tarification du carbone, avec un doublement d'ici 2020 et un quadruplement d'ici 2030 pour atteindre 50% des émissions mondiales.
- ⇒ Mettre en place d'un mécanisme d'inclusion carbone pour certains produits.
- ⇒ Soutenir au niveau international l'arrêt des soutiens aux énergies fossiles.

*Précarité énergétique*

- ⇒ Mener l'expérimentation du chèque énergie dans quatre départements en 2016